Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

14 octobre 2026

SESSION ORDINAIRE 2026-2027

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

concernant la prise en charge des victimes de violences sexuelles à Bruxelles, notamment en cas de conflits

RAPPORT

fait au nom de la Commission des Affaires générales, du Budget,
de la Culture, des Crèches, de la Fonction publique,
de la Politique d'aide aux personnes handicapées,
des Relations internationales et des Compétences résiduaires

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse 3
2. Exposé des auteures de la proposition de résolution..... 3
3. Discussion générale 5
4. Examen et vote du préambule et du dispositif (proposition de résolution)..... 8
5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution 8
6. Approbation du rapport..... 8
7. Texte adopté par la commission..... 8

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, M. Abdourahmane Baldé, Mme Kristela Bytyci, Mme Margaux De Ré, M. Amin El Boujdaini, Mme Nadia El Yousfi, Mme Emel Köse, M. Hennan Oflu, M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Farida Tahar, M. Medhi Talbi et M. Olivier Willocx.

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales, du Budget, de la Culture, des Crèches, de la Fonction publique, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en sa réunion du 14 octobre 2026, la proposition de résolution concernant la prise en charge des victimes de violences sexuelles à Bruxelles, notamment en cas de conflits.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des membres présents, Mme Nadia El Yousfi a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé des auteures de la proposition de résolution

Mme Kristela Bytyçi (MR) avance que c'est une fierté et un honneur de présenter ce texte sur une problématique pas assez visible à Bruxelles, et pourtant qui mérite beaucoup d'attention. C'est une chance de vivre dans un pays libre et démocratique mais il reste beaucoup de travail à mener contre les violences sexuelles, notamment celles commises dans les conflits.

En 2026, on signale plus de 130 conflits à travers le monde. Parmi les femmes qui viennent se réfugier en Belgique, elles sont nombreuses à s'être fait voler leur corps, leur intimité, leur humanité.

En 2024, les Nations Unies ont recensé plus de 4.500 cas vérifiés de violences sexuelles commises dans des conflits. C'est 25 % de plus que l'année précédente. Ces chiffres ne montrent qu'une partie de la réalité. La peur des représailles, l'absence d'accès aux soins et la difficulté de rassembler des preuves dans les zones de conflit font que la plupart de ces crimes ne sont jamais signalés.

Ces violences ne sont pas de simples « dommages collatéraux ». Elles sont utilisées de manière délibérée pour terroriser, humilier, détruire des familles et des communautés entières. Le droit international les reconnaît comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et, dans certaines circonstances, comme des actes constitutifs de génocide.

Leurs conséquences ne s'arrêtent pas avec la fin des combats. Il y a les blessures, les grossesses non désirées, les infections, les traumatismes profonds. Certaines victimes subissent le rejet familial et, par conséquent, l'exclusion et la pauvreté, qui touchent aussi les enfants nés de ces viols, trop souvent stigmatisés durant toute leur vie.

On pourrait se dire que ces drames se passent loin de nous mais ce n'est pas le cas. Certaines victimes vivent ici, dans les quartiers bruxellois. Elles fréquentent les services de santé et de santé mentale, les plannings familiaux et les associations soutenues par la Commission communautaire française.

Ces professionnels sont en première ligne. Ils doivent pouvoir reconnaître ces situations et orienter les victimes vers une aide spécialisée.

À titre d'exemple, le CHU Saint-Pierre à Bruxelles dispose d'un centre de prise en charge des violences sexuelles, qui réunit en un même lieu les soins médicaux, le suivi psychologique et l'accompagnement pour porter plainte. On y trouve aussi le CeMAViE, centre de référence pour les femmes victimes d'excision.

Depuis plus de quinze ans, ce centre médical collabore d'ailleurs avec celui de Panzi, fondé par le docteur Denis Mukwege, référence mondiale pour son travail auprès des victimes de violences sexuelles dans les conflits.

Cette expertise a permis à de nombreuses femmes de se reconstruire, comme le cas de cette demandeuse d'asile opérée en 2018 après avoir subi une excision et un viol durant sa grossesse.

D'ailleurs, le docteur Denis Mukwege souligne lui-même que ces équipes, grâce à leur travail, ont permis à de nombreuses femmes désespérées de retrouver l'espoir et le sourire. Récemment encore, ici à Bruxelles, il rappelait combien il est essentiel de reconnaître ces survivantes, de les protéger et de leur redonner confiance dans les institutions.

La députée n'a pas la prétention de dire que cette résolution réglera tous les problèmes des victimes. Beaucoup reste à faire, notamment sur le plan judiciaire. Cependant, chaque niveau de pouvoir a un rôle à jouer pour sensibiliser la société, reconnaître les victimes et les soutenir.

C'est tout le sens de ce texte : que ces survivantes qui vivent à Bruxelles soient reconnues et accompagnées pour se reconstruire.

Ce texte est volontairement réaliste. Il ne crée pas de nouvelle structure et ne demande pas de moyens. Il demande de mieux reconnaître, mieux informer, mieux orienter, et il prévoit que le Parlement puisse en vérifier leur mise en œuvre.

Ces survivantes ont le droit à la sécurité, aux soins, au soutien, à la justice et à la réparation. Grâce à ce texte, le Parlement peut affirmer clairement qu'à Bruxelles, ces victimes sont reconnues et ne sont pas seules.

La députée tient à remercier ses collègues qui ont cosigné ce texte tout en invitant les autres groupes à soutenir cette proposition de résolution qui va au-delà des clivages politiques.

Mme Leila Agic (PS) commence par remercier sa collègue Kristela Bytyçi d'avoir proposé ce texte et cette question importante à traiter au sein du Parlement parce que les violences sexuelles utilisées comme armes de guerre ne s'arrêtent pas au moment du cessez-le-feu. Elles laissent des blessures physiques et psychologiques profondes qui peuvent accompagner les victimes pendant des années. Elle provoque aussi le silence, la peur, la honte et parfois le rejet au sein même des familles et des communautés, brisant des vies et les poussant au silence bien longtemps après la fin d'une guerre.

Cette question touche particulièrement la députée qui vient aussi des Balcans. Dans cette région, la guerre a malheureusement fait vivre au corps et aux mémoires des traumatismes intimes aux femmes qui ont subi des violences sexuelles en temps de guerre. Pendant la guerre en Bosnie, les violences sexuelles ont été utilisées pour terroriser, humilier, déplacer des populations et détruire les liens entre les communautés. Des femmes ont été détenues et victimes de violence organisées. Des enfants sont nés de ces crimes. Des années plus tard, de nombreuses victimes continuent à vivre avec leurs blessures et avec le poids insupportable du silence, portant seul le fardeau des larmes ravalées et de regards blessés, sans oublier les enfants qui ne savent pas d'où ils viennent.

Au Kosovo également, de nombreuses personnes ont subi des violences sexuelles pendant la guerre. Les estimations des organisations internationales font état d'environ 20.000 femmes et victimes. Autant de destins fauchés et de dignités piétinées.

Certaines femmes ont attendu des années avant de pouvoir en parler, d'être connues ou simplement de demander de l'aide, notamment par peur d'être rejetées par leur famille ou leur communauté.

Si la députée parle de ces exemples, c'est parce que c'est tout autant de personnes qui ont pu aussi arriver sur le territoire de Bruxelles. Malheureusement, cette réalité n'appartient pas au passé. À l'échelle mondiale, la violence sexuelle continue d'être systématiquement utilisée comme une arme de guerre, une stratégie préméditée visant à détruire l'être humain au plus profond de son identité. Les Nations Unies ont recensé près de 10.000 cas vérifiés sur une seule année à travers le monde. Un chiffre glaçant qui ne constitue pourtant que la partie émergée d'un océan de souffrances invisibles dans les conflits documentés, notamment en Ukraine, au Soudan et dans l'est de la République démocratique du Congo.

Des femmes, des enfants, mais aussi des hommes, subissent des viols, des violences sexuelles dans des lieux de détention, des mariages forcés ou d'autres formes d'exploitation.

Ces violences sont utilisées pour terroriser, punir, humilier, déplacer ou soumettre des populations. Il faut être conscient que des personnes ayant vécu de telles violences sont aujourd'hui aussi présentes sur le territoire de Bruxelles. Parmi les personnes réfugiées, demandeuses d'asile ou primo-arrivantes accueillies à Bruxelles, certaines portent ces blessures, même lorsqu'elles ne sont pas visibles et même lorsqu'elles ne peuvent pas encore trouver la force de les exprimer.

Lorsqu'elles viennent chercher refuge en Belgique, elles doivent pouvoir être accompagnées de manière adaptée. Elles doivent pouvoir bénéficier lorsqu'elles en ont besoin d'un suivi médical, psychologique, sociale et juridique. Cela suppose également que les professionnels qui les accueillent puissent reconnaître certaines situations, écouter sans brusquer et orienter correctement ces personnes vers des services spécialisés. Il ne s'agit jamais de pousser une personne à raconter ce qu'elle a vécu si elle n'est pas prête ou si elle ne le souhaite pas. Il s'agit de lui permettre de savoir que, lorsqu'elle sera prête à demander de l'aide, une porte pourra s'ouvrir. Elle doit pouvoir être accompagnée dans le respect de son rythme, de sa langue, de son histoire, de sa dignité pour qu'elle sache qu'elle n'est plus seule.

Accueillir une personne qui fuit la guerre, ce n'est pas seulement lui offrir une sécurité immédiate, c'est aussi comprendre que certaines blessures traversent les frontières et qu'elles nécessitent un accompagnement dans la durée. C'est dans cet esprit que la députée rejoint les signataires de ce texte et que le groupe PS le soutiendra.

Mme Emel Köse (Les Engagés) précise que lorsque l'on parle de conflits armés, on pourrait spontanément penser aux bombardements, aux destructions, aux populations déplacées et aux vies perdues. Pourtant, derrière ces images de guerre se cache une autre réalité, souvent passée sous silence : celle des violences sexuelles utilisées comme armes de guerre.

Ces violences ne sont pas de simples conséquences des conflits. Elles sont parfois employées délibérément pour terroriser, humilier, soumettre et

détruire des communautés entières. Le corps des femmes devient alors un champ de bataille, et les violences qu'elles subissent sont une arme de destruction qui laisse des traces bien après la fin des combats.

Les chiffres sont alarmants. Selon les Nations Unies, plus de 4.600 victimes de violences sexuelles liées aux conflits ont été recensées dans les cas vérifiés en 2024, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. Il est connu que ces chiffres ne représentent qu'une partie de la réalité. Combien de victimes restent aujourd'hui invisibles, murées dans le silence par la peur, la honte ou l'absence de structure capable de les accompagner ?

En République démocratique du Congo, au Soudan et dans tant d'autres régions du monde, les témoignages recueillis par les organisations humanitaires révèlent des souffrances d'une violence extrême. Des femmes, parfois de très jeunes filles, voient leur existence bouleversée à jamais. Lorsque les armes se taisent, leur combat, lui, continue. Aux traumatismes physiques et psychologiques s'ajoutent trop souvent le rejet familial, la stigmatisation et la précarité.

Ces violences constituent des violations graves du droit international humanitaire. Leur reconnaissance est indispensable, tout comme la lutte contre l'impunité de leurs auteurs.

Cette réalité concerne également Bruxelles. La Région accueille des personnes qui ont fui ces conflits et qui portent parfois en elles des traumatismes non soupçonnés. La responsabilité de la Commission communautaire française est de veiller à ce qu'elles puissent trouver une écoute, un accompagnement adapté et une orientation vers les professionnels compétents.

C'est précisément tout le sens de la présente proposition de résolution : faire de la reconnaissance et de la sensibilisation des instruments concrets de protection. La commémoration du 19 juin, la formation des professionnels intervenant auprès des personnes exilées et l'amélioration de l'orientation des victimes constituent autant d'actions qui peuvent faire une différence.

La Commission communautaire française ne mettra pas fin, à sa seule échelle, aux violences sexuelles commises dans les conflits armés. Cependant, le Parlement peut refuser de fermer les yeux. Il peut contribuer à briser le silence et faire en sorte que les victimes qui arrivent à Bruxelles ne soient pas abandonnées à leur souffrance.

Au niveau de la Commission communautaire française, avec les moyens présents, si on peut agir, alors on doit le faire. C'est dans cette lignée que s'inscrit la présente proposition de résolution que la députée cosigne et soutient évidemment.

3. Discussion générale

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB) affirme que les violences sexuelles commises en temps de guerre sont une réalité terrible. Il faut aller plus loin et nommer la cause profonde : le système capitaliste, système oppresseur qui produit et entretient ces violences. Les guerres, les déplacements forcés, l'exploitation des corps, la marchandisation des femmes et des enfants sont les symptômes d'un ordre mondial fondé sur le profit, la domination et l'exploitation. Le viol comme arme de guerre n'est pas un accident, mais l'expression ultime d'un système qui traite les êtres humains comme des marchandises. C'est une stratégie de domination et de terreur.

Le groupe PTB soutient les demandes concrètes formulées dans cette proposition :

– que les structures agréées ou subventionnées par la Commission communautaire française disposent d'outils adaptés pour orienter les victimes vers des services spécialisés;

– qu'au moins une action annuelle de formation ou de diffusion d'outils soit organisée pour les professionnels intervenant auprès des personnes exilées;

– que le 19 juin soit reconnu et commémoré à Bruxelles;

– qu'une note d'information soit transmise au Parlement dans les vingt-quatre mois.

Le groupe PTB insiste : sans s'attaquer aux causes structurelles que sont le capitalisme, l'impérialisme et le patriarcat, ces mesures resteront palliatives. Il demande à la Commission communautaire française de s'engager résolument dans la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et de soutenir les mouvements féministes et anti-guerre qui luttent sur le terrain.

Le groupe PTB soutiendra cette proposition, tout en rappelant que la véritable émancipation des victimes passera par un changement radical de système.

Pour **Mme Margaux De Ré (Ecolo)**, il faut imaginer une femme qui a fui la guerre. Elle a survécu à un viol utilisé comme arme. Elle arrive à Bruxelles. Elle a besoin d'un accompagnement psychologique dans

sa langue, ou au moins d'une interprète. Elle a besoin d'un centre de santé, d'un suivi, de temps.

Ce qu'elle trouve, ce sont des listes d'attente interminable et des services à bout de souffle avec des travailleurs et des travailleuses qui quasiment tous les mois font des manifestations, des mobilisations pour exprimer leurs besoins supplémentaires de moyens. C'est de cette femme que parle le titre de cette résolution : « la prise en charge des victimes de violences sexuelles à Bruxelles ».

Or, c'est elle que le dispositif oublie totalement. Que demande ce texte au Collège ? De reconnaître dans ses communications que ces violences sont graves. De publier un message chaque 19 juin. D'organiser au moins une formation par an. D'envoyer au Parlement une note dans deux ans.

Pas un euro de plus pour les services de santé mentale. Pas une place de plus dans l'hébergement. Rien sur l'interprétariat. Rien sur les enfants nés de ces viols, alors que les développements en parlent. Rien sur la participation des survivantes, que ce même texte juge indispensable.

La députée est claire, elle partage entièrement le constat. Ce constat s'aggrave à une vitesse effrayante. Ce texte cite 4.500 cas vérifiés par l'ONU en 2024. En 2025, c'est près de 10.000 : plus du double en un an. Dans l'est du Congo, Médecins Sans Frontières a soigné près de 40.000 victimes seulement au Nord-Kivu, en une année. Au Soudan, les femmes Masalit sont violées parce qu'elles sont Masalit, et les grossesses issues de viols ont été multipliées par cinq. En Ukraine, l'ONU documente plus de mille cas depuis l'invasion, neuf sur dix attribués au camp russe. En Palestine, l'ONU vient d'inscrire les forces de sécurité israéliennes sur sa liste noire des auteurs de violences sexuelles, aux côtés de l'armée russe; elle avait aussi relevé des violences sexuelles lors des attaques du 7 octobre.

Partout, le même mécanisme : le corps des femmes comme champ de bataille, et l'impunité comme règle. Ces crimes de guerre ont des survivantes, et certaines vivent aujourd'hui à Bruxelles.

La Belgique n'a pas besoin d'une résolution pour le reconnaître : elle a ratifié la Convention d'Istanbul, qui l'oblige formellement à accompagner les femmes exilées victimes de violences. La Commission communautaire française n'est pas une spectatrice. Elle agrée les services de santé mentale et les plannings familiaux, elle finance la cohésion sociale. Elle a les leviers. Elle doit les actionner et les financer à la hauteur de leur besoin.

Il faut être honnête, ce texte ne soigne rien, et pendant ce temps, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement coupe dans les budgets du GAMS qui lutte contre les mutilations génitales, au Fédéral, on abîme encore plus les personnes exilées. Les groupes MR et Les Engagés y mènent avec la N-VA une politique migratoire d'une violence rare. Les visites domiciliaires viennent de passer en commission de l'Intérieur. Une survivante de viol sans papiers, qui sait que la police peut entrer à l'aube chez elle ou chez la personne qui l'héberge, osera-t-elle encore pousser la porte d'un planning familial ? La ministre de l'Asile et de la Migration maintient des restrictions à l'accueil alors qu'elles ont été suspendues par la Cour constitutionnelle.

La députée se pose la question de savoir si c'est de l'audace qui anime les auteures ici ou si elles sont en décalage avec les décisions que prennent leurs propres partis aux autres niveaux de pouvoir. Ces femmes ne demandent pas que le Gouvernement écrive un post Instagram une fois par an. Elles demandent qu'on les soigne. Elles ont droit à la justice, à la réparation, à une vie digne. Elles vivent ici. Ce sont des Bruxelloises.

La députée a pris la peine de reprendre les revendications des concernées sur le sujet et notamment le réseau « Santé mentale en exil » qui dit qu'aujourd'hui, ce qui manque, c'est la santé mentale spécialisée pour les femmes exilées qui sont victimes de violences. Parce que les seuls réseaux qui existent sont saturés aujourd'hui et n'ont pas assez de personnel pour pouvoir répondre à la demande.

Une des grandes demandes aussi, qui vient plutôt de CETICE (Centre d'Études et de Thérapie Intégrative et Culturelle), est la question de garantir des interprètes professionnels, sans quoi ces femmes s'exposent à de nouvelles violences, notamment des violences gynécologiques et obstétriques, lorsqu'il s'agit de certains examens où elles sont face à des professionnels de santé qui ne sont pas formés ou peu formés à ces questions et qui vont reproduire sur elles des comportements violents qu'elles ont déjà vécus par le passé.

Une autre demande du secteur, c'est la formation intégrale de tous les professionnels de santé en parcours de soins. C'est à dire d'avoir une formation pour tous ces professionnels-là et de mettre en place des parcours de soins qui soient adaptés à leur parcours à elles et pas simplement des parcours de soins traditionnels comme peuvent y recourir les Bruxelloises. Elles demandent aussi des places d'hébergement.

On sait que les refuges pour femmes sont saturés en Belgique et il y a un biais encore plus présent à Bruxelles. Lors de la visite organisée au sein

du Parlement du centre d'hébergement, le directeur disait : « On a un angle mort. ». Parce qu'en fait, les femmes sans papiers, par exemple, n'osent pas passer la porte d'un centre d'hébergement, parce que justement, elles ont peur parce qu'elles n'ont pas de papiers, elles risquent d'être, à un moment donné, pénalisées, peut-être en contact avec la police, etc.

Bref, tout cela vient en complément d'une revendication structurelle des associations depuis déjà plusieurs années, c'est d'avoir des suppléments de financement, d'avoir des associations qui reçoivent de manière pérenne des soutiens publics pour pouvoir tout simplement faire leur travail et protéger ces femmes.

Voter ce texte, ce serait donner bonne conscience à peu de frais. Le rejeter, ce serait envoyer un mauvais signal sur une cause qui mérite tout son engagement. Le groupe Ecolo s'abstiendra. Pas contre les victimes, mais parce qu'elles méritent un travail beaucoup plus approfondi et beaucoup plus large que ce qui est proposé aujourd'hui.

Mme Kristela Bytyçi (MR) tient à remercier ses collègues du PTB d'accepter de soutenir ce texte, et ce même s'ils ne sont pas tout à fait d'accord sur tout ce qui concerne les idéologies plutôt d'extrême droite et d'extrême gauche et de capitalisme.

En ce qui concerne les remarques de sa collègue Margaux De Ré, vu les compétences assez limitées de la Commission communautaire française, ce texte est le début de quelque chose. La députée aimerait aussi rappeler que les faits, les enjeux qui sont discutés aujourd'hui ne sont pas nouveaux et que c'était bien M. Alain Maron qui avait la compétence à l'époque.

Quel est le bilan en la matière du groupe Ecolo ? Vu que c'est une question qui les intéresse et qui les touche profondément. C'est assez indigne de faire de la politique politicienne sur un texte pareil, honnêtement. Ce texte a été inspiré, pour la petite anecdote d'une visite d'un hôpital où les députés ont pu rencontrer le personnel et les bénéficiaires de ces soins-là.

C'est à la suite de cela que la députée a eu cette idée d'entamer quelque chose, de commencer par quelque chose. Est-ce qu'on peut encore s'améliorer à l'avenir ? Oui, tout à fait. Est-ce qu'on peut aller encore plus loin ? Oui, tout à fait. Ceci n'est que le début. Il s'agit aussi d'une sensibilité personnelle face à ce sujet. Sa collègue du groupe PS, Leila Agic, l'a rappelé, en ce qui concerne les conflits connus dans les Balkans. La députée vient elle-même de cette zone-là. C'est donc un sujet qui la touche personnellement. C'est pour cela qu'elle a cette sensibilité. C'est déjà un début. Maintenant, on peut encore développer par la suite. Le groupe Ecolo pourra aussi proposer d'autres textes.

Mme Margaux De Ré (Ecolo) précise que l'intention de parler du sujet et de traiter de la question des femmes migrantes et de la question des viols comme arme de guerre n'est pas du tout une idée qu'elle pourrait juger de mauvaise.

Vu l'ambition du titre, la députée ne s'attendait pas à ce que la demande soit de faire tweeter le Gouvernement sur le sujet. Un texte qui aurait, par exemple, donné une place à toutes les revendications des organisations mentionnées, qui aurait fait un travail sur cette question ou un accompagnement approprié de ces femmes, aurait été signé à deux mains par la députée et son groupe.

Pourquoi ne pas aller plus loin ? Pourquoi ne pas élargir la réflexion ? Sa collègue Farida Tahar rencontre très régulièrement des collectifs de femmes migrantes et d'autres personnes qui sont directement concernées, alors on pourrait aller plus loin et les entendre et voir quelles seraient leurs demandes.

Si on les auditionnait demain, il y aurait encore des dizaines de demandes en plus qui pourraient être dans ce texte. Kristela Bytyçi dit que c'est un premier pas. Il y en a d'autres qui ont été faits ces dernières années.

Il a été demandé le bilan de la dernière législature. Il y a quand même eu beaucoup de places d'hébergement qui ont été ouvertes lors de la législature dernière, des maisons d'accueil avec des places qui n'étaient pas que réservées à des femmes qui ne sont pas des victimes de violences sexuelles en cas de conflit. Il y a aussi eu toute une sécurisation de certains financements des associations, etc. Tout le décret santé mentale ambulatoire a quand même un grand pouvoir sur ce type de problématique. À cet égard, la députée pense qu'en effet, on doit continuer à avancer, on peut le faire, mais en l'occurrence, en allant plus loin que simplement en demandant de la communication et des effets d'annonce.

Parce qu'en fait, sur le terrain, les associations, elles, en attendent beaucoup. Le groupe Ecolo n'est pas à l'aise à l'idée de marquer des propositions comme celles-là, comme un blanc-seing ou comme quelque chose qui serait satisfaisant à ses positions.

Mme Farida Tahar (Ecolo) avance que, vu l'absence d'urgence pour l'adoption de ce texte, l'on peut prendre le temps, si les autres groupes sont d'accords, pour, dans le cadre de l'analyse de ce texte, aller plus loin et alimenter la proposition grâce, notamment, à des auditions.

Le groupe Ecolo pourrait revoir sa position. La députée pense très sincèrement qu'il y a des angles morts dans la proposition, les auteures l'ont reconnu aussi, et qu'on pourrait organiser des auditions dans le cadre de ce texte. C'est une proposition constructive. Il n'y a pas d'urgence pour le voter aujourd'hui. Maintenant, si la majorité décide quand même de maintenir le vote aujourd'hui, le groupe Ecolo a motivé sa position.

Mme Kristela Bytyçi (MR) souhaite effectivement maintenir le vote prévu aujourd'hui. La majorité a un accord. Comme dit précédemment, il y a eu des visites qui ont été effectuées. C'est d'ailleurs par ces visites-là que la députée a été inspirée pour faire ce texte. Il y a eu des rencontres. Le GAMS l'a aussi rencontrée. Donc, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Maintenant, on verra les propositions du groupe Ecolo à l'avenir, mais la députée maintient ce texte pour aujourd'hui.

4. Examen et vote du préambule et du dispositif (proposition de résolution)

Point 1 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 11 voix pour et 1 abstention.

Points 2 à 20 du préambule

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés par 11 voix pour et 1 abstention.

Point 1 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté par 11 voix pour et 1 abstention.

Point 2 à 5 du dispositif

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés par 11 voix pour et 1 abstention.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution a été adopté par 11 voix pour et 1 abstention.

6. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au document parlementaire 60 (2025-2026) n° 1.

La Rapporteuse, *Le Président,*

Nadia EL YOUSFI Mohamed OURIAGHLI